

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (ARTICLE R181-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

ETAPE 3.2 - NOTE DE PRESENTATION NON-TECHNIQUE

Carrière de Lescondan Communes de Mespaul et Plouvorn (29)

Projet porté par la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU

Lieu-dit « Lescondan » 29420 PLOUVORN

Contact : M. Benoît SICOT

AFFAIRE N° 2020-204

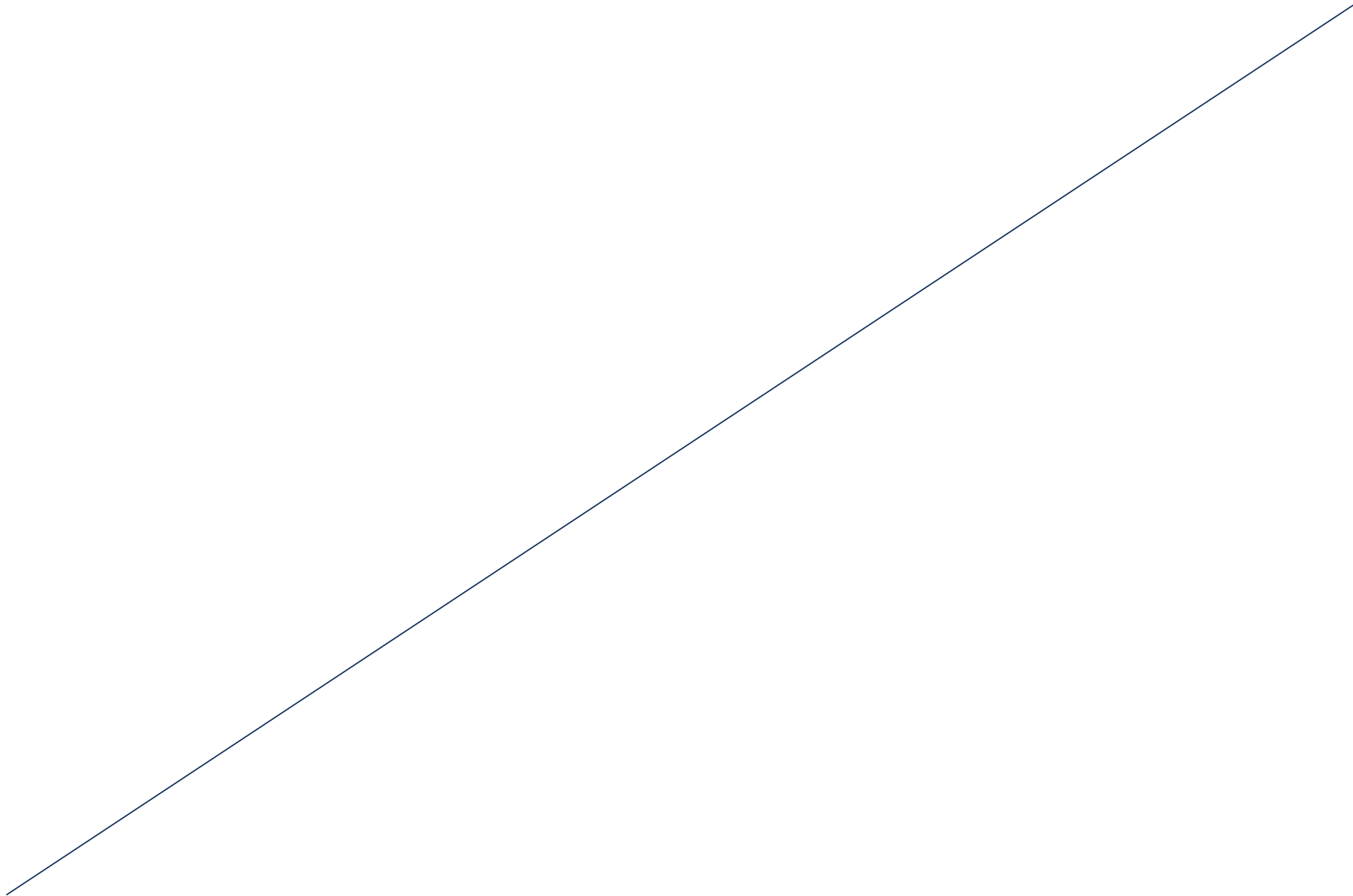
Date d'édition du rapport : 09/05/2023

AUTEUR : Claire FARGEOT

Email : claire.fargeot@socotec.com Téléphone : 06.75.35.44.46

SOMMAIRE

Introduction.....	5
Cadre du projet.....	6
Localisation du projet	6
Environnement du projet	8
Contexte géologique	10
Le site actuel	11
Modalités d'exploitation	12
Principe d'exploitation	12
Présentation des installations.....	13
Fiche de synthèse du projet	14
Phasage des extractions	15
Raisons du choix du projet	19



INTRODUCTION

➤ HISTORIQUE DU SITE ET AUTORISATION EN VIGUEUR

La société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU, créée en 1982, est spécialisée dans l'exploitation de sables et granulats. Il s'agit d'une filiale du groupe CARRIERES LAGADEC.

Initialement, l'exploitation de la carrière de roches massives de Lescondan par la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU était autorisée par l'arrêté préfectoral du 30 août 1985.

Aujourd'hui, la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU est autorisée à extraire du granite sur la carrière de Lescondan par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2009. Cet arrêté autorise donc pour une durée de 30 ans (jusqu'au 25 novembre 2039) :

- Une superficie exploitée de 20 ha 17 a 18 ca,
- Une production moyenne annuelle de 220 000 t/an et maximale annuelle de 250 000 t/an,
- Une puissance installée de l'ensemble des machines de 820 kW,
- L'exploitation du gisement jusqu'à une côte de +24 m NGF,
- Le stockage de déchets inertes en provenance de l'extérieur. Les quantités de matériaux inertes réceptionnées sont limitées à 30 000 t/an.

L'arrêté complémentaire du 12 mars 2019 concernant les tirs de mines sur la carrière de Lescondan modifie par ailleurs l'arrêté du 25 novembre 2009.

Bien que l'autorisation soit accordée jusqu'en 2039, la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU envisage dès à présent de renouveler et d'étendre la carrière de Lescondan afin de pérenniser les activités du site et de répondre aux besoins du marché local.

➤ OBJET DE LA PRESENTE DEMANDE

La présente demande est faite pour une durée de 30 ans et concerne :

- le renouvellement du droit d'exploiter les terrains des parcelles 450, 452, 453, 454, 455, 458, 459, 460, 791, 792, et du chemin communal n°1 de la section A sur la commune de Mespaul, ainsi que des parcelles 525, 526, 527, 528, 529, 530, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 838, 877 et 878 de la section A de la commune de Plouvorn sur 20,2 ha ;
- l'extension du droit d'exploiter les terrains des parcelles 523, 524, 543, 544, 545, 546, 547, 550, 551, 552, 553, 554, 565, 566, 610, 1689, 1691, 1692, 1694, 1695, 1696, 1697, et 1699 de la section A de la commune de Plouvorn sur 8,6 ha,
- une augmentation de la production à 250 000 t/an en moyenne (contre 220 000 t/an actuellement) et 300 000 t/an au maximum (contre 250 000 t/an actuellement),
- l'accueil de matériaux inertes à hauteur de 60 000 t/an au maximum pour le recyclage (30 000 t/an) et dans le cadre du remblaiement de la fosse d'extraction (30 000 t/an),
- l'utilisation d'une installation de traitement primaire, secondaire et tertiaire pour une puissance totale maximale de 1 000 kW,
- Une station de transit et de regroupement de produits minéraux à commercialiser sur une surface de 25 000 m².

CADRE DU PROJET

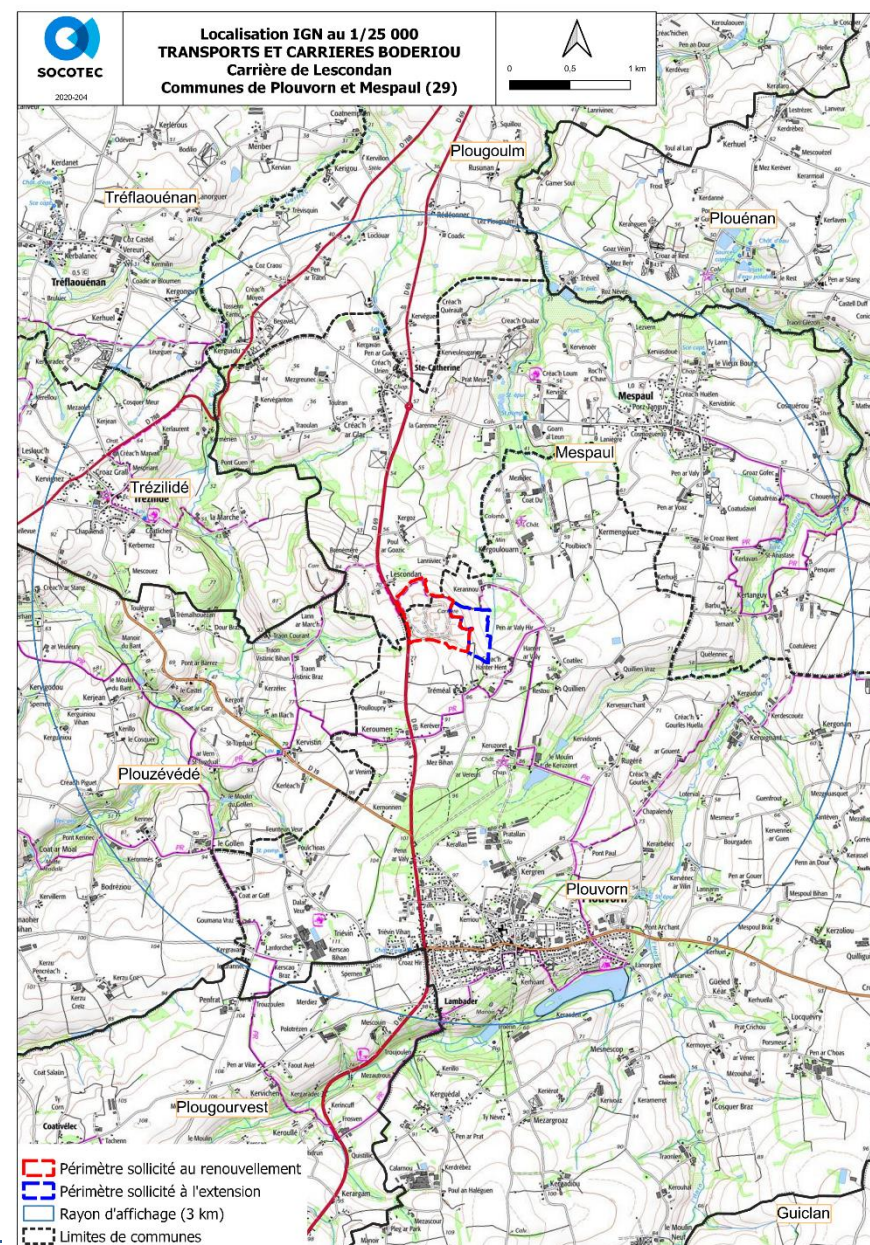
LOCALISATION DU PROJET

➤ COMMUNES DU PROJET

La carrière de Lescondan exploitée par la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU est localisée au niveau des communes de Mespaul et Plouvorn, au Nord du département du Finistère (29).

➤ ACCES AU SITE

L'accès à la carrière de Lescondan s'effectue par une voie d'insertion réservée de la RD n°69, à l'Ouest du site.



CADRE DU PROJET

LOCALISATION DU PROJET

➤ SITUATION PARCELLAIRE

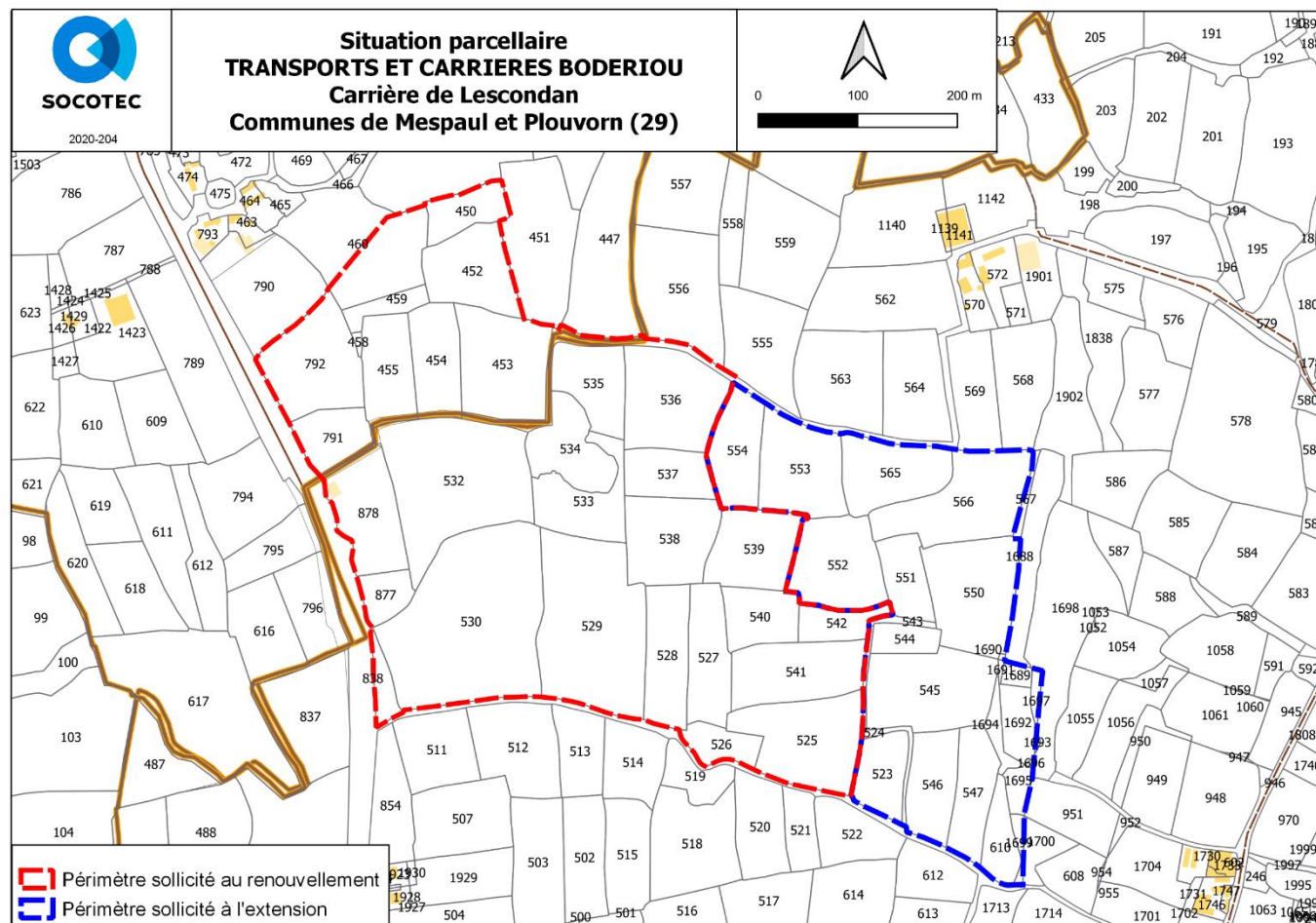
Les parcelles concernées par le projet (carrière actuelle et zones sollicitées à l'extension) s'étendent sur les sections cadastrales A des communes de Mespaul et Plouvorn.

La superficie actuellement autorisée de la carrière de Lescondan par l'Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2009 est de 20 ha 17 a 18 ca.

Le présent projet sollicite :

- le renouvellement du droit d'exploiter sur une superficie de 20 ha 17 a 18 ca,
- l'extension du périmètre du site sur une superficie de 8 ha 60 a 73 ca.

La superficie totale de la carrière de Lescondan, après renouvellement, renonciation partielle et extension, atteindra 28 ha 77 a 91 ca dont environ 15 ha pour les extractions.



CADRE DU PROJET

ENVIRONNEMENT DU PROJET

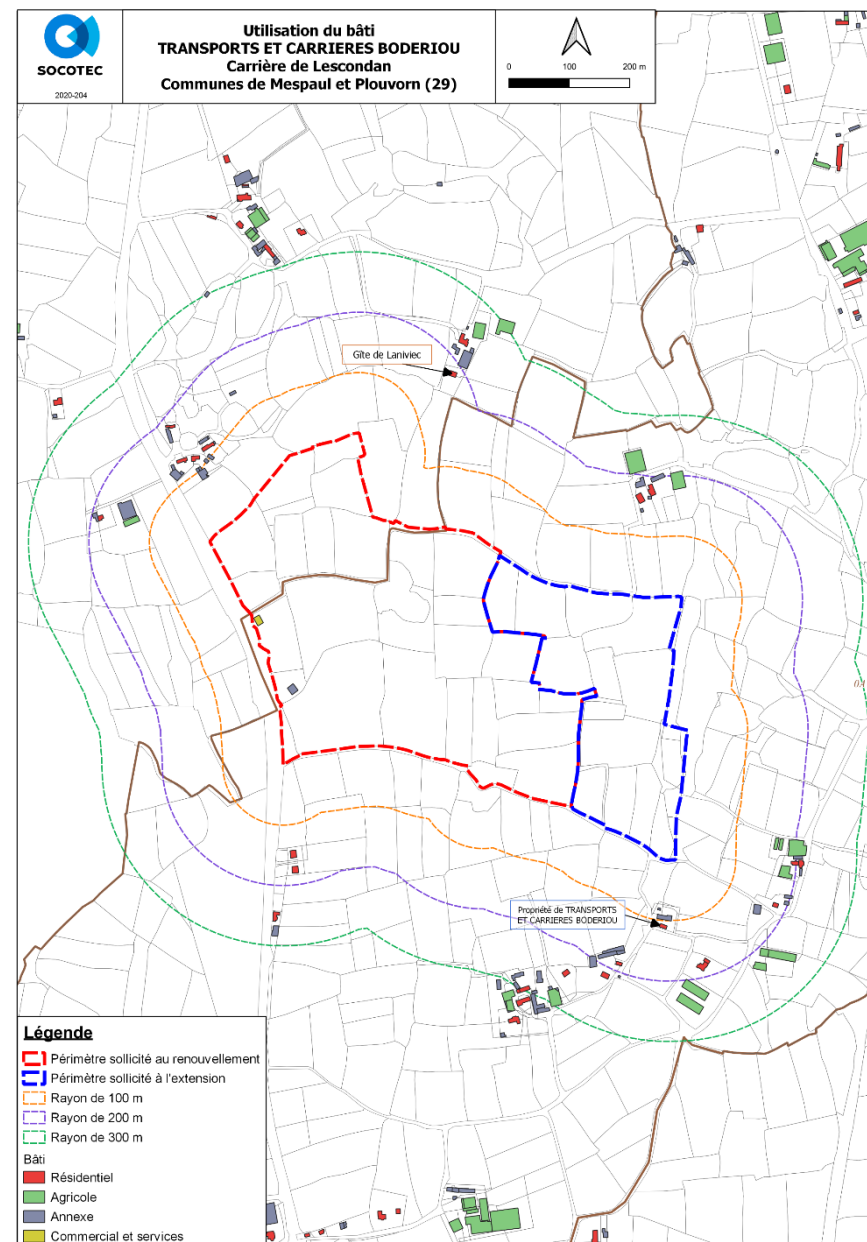
➤ HABITATS ET CONSTRUCTION

Dans le secteur de la carrière de Lescondan, localisée en contexte rural, la population se concentre dans les hameaux aux abords du site :

- Lescondan à 120 m au Nord-Ouest
- Kerannou à 150 m au Nord
- Tréméal à 110 m au Sud-Est
- Laniviec à 180 m au Nord
- Habitations à 150 m au Sud
- Créac'h Hanter Hent à 190 m à l'Est.

D'une manière générale, l'habitat se concentre dans les bourgs de Plouvorn et Mespaul. Les espaces ruraux offrent moins d'évolution et de constructions neuves. L'habitat périphérique à la carrière de Lescondan est donc essentiellement traditionnel (constructions en pierre) et dispersé (hameaux isolés).

De plus, les extractions se poursuivront vers l'Est, éloignant les extractions des lieux-dits de Lescondan, Laniviec et des habitations au Sud. Les extractions vont cependant se rapprocher des Lieux-dits de Créac'h Hanter Hent, Kerannou, et Tréméal.



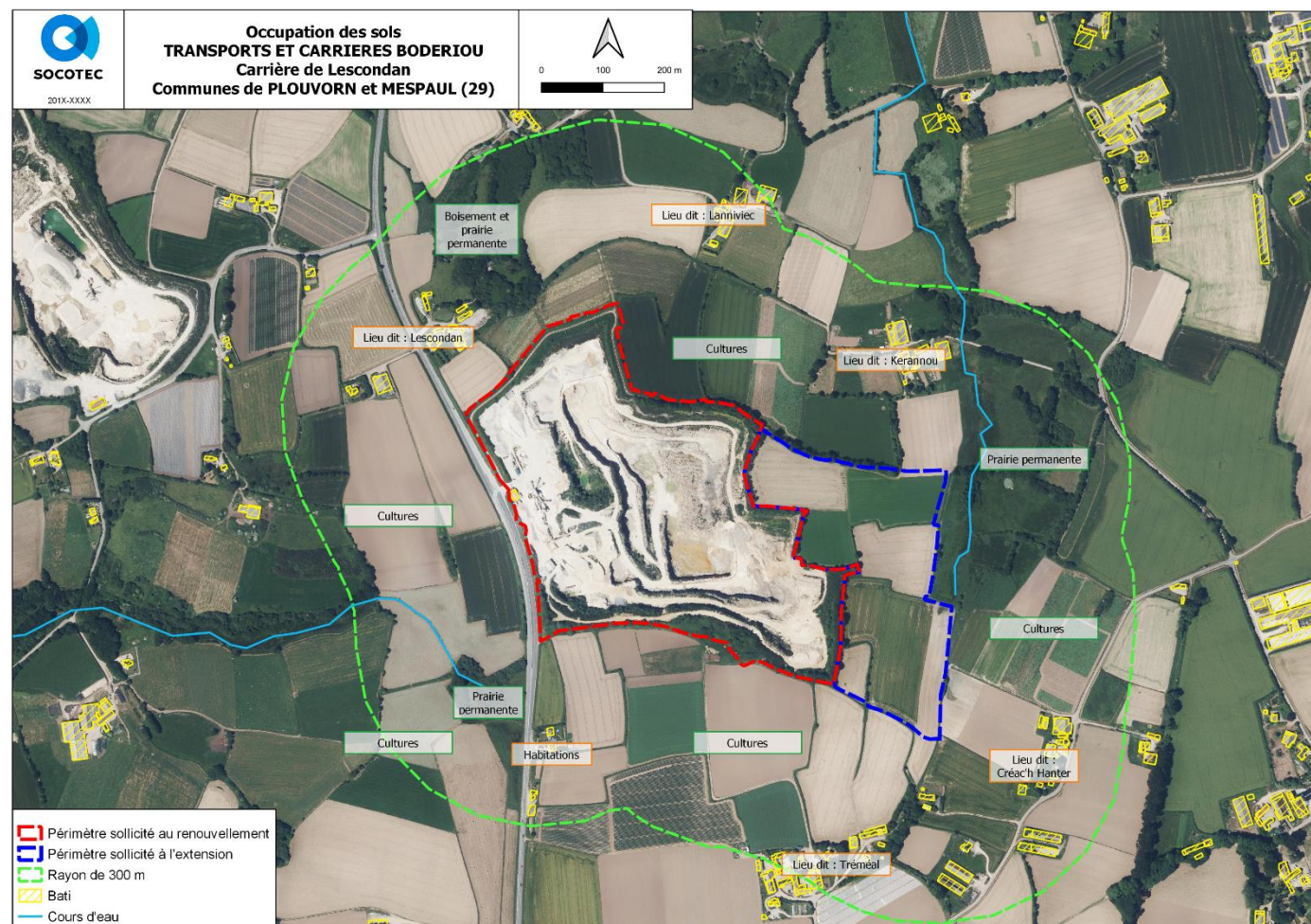
CADRE DU PROJET

ENVIRONNEMENT DU PROJET

➤ OCCUPATION DES SOLS

L'occupation des sols aux abords de la carrière de Lescondan s'oriente ainsi :

- Au Sud, des terrains agricoles, 2 habitations et le lieu-dit de Tréméal,
- A l'Est, des terrains agricoles, une prairie humide, un cours d'eau, et le lieu-dit Créac'h Hanter Hent.
- Au Nord, des parcelles agricoles, les lieux-dits de Lescondan, Laniviec et Kerannou,
- A l'Ouest, la RD n°69 et des parcelles agricoles.

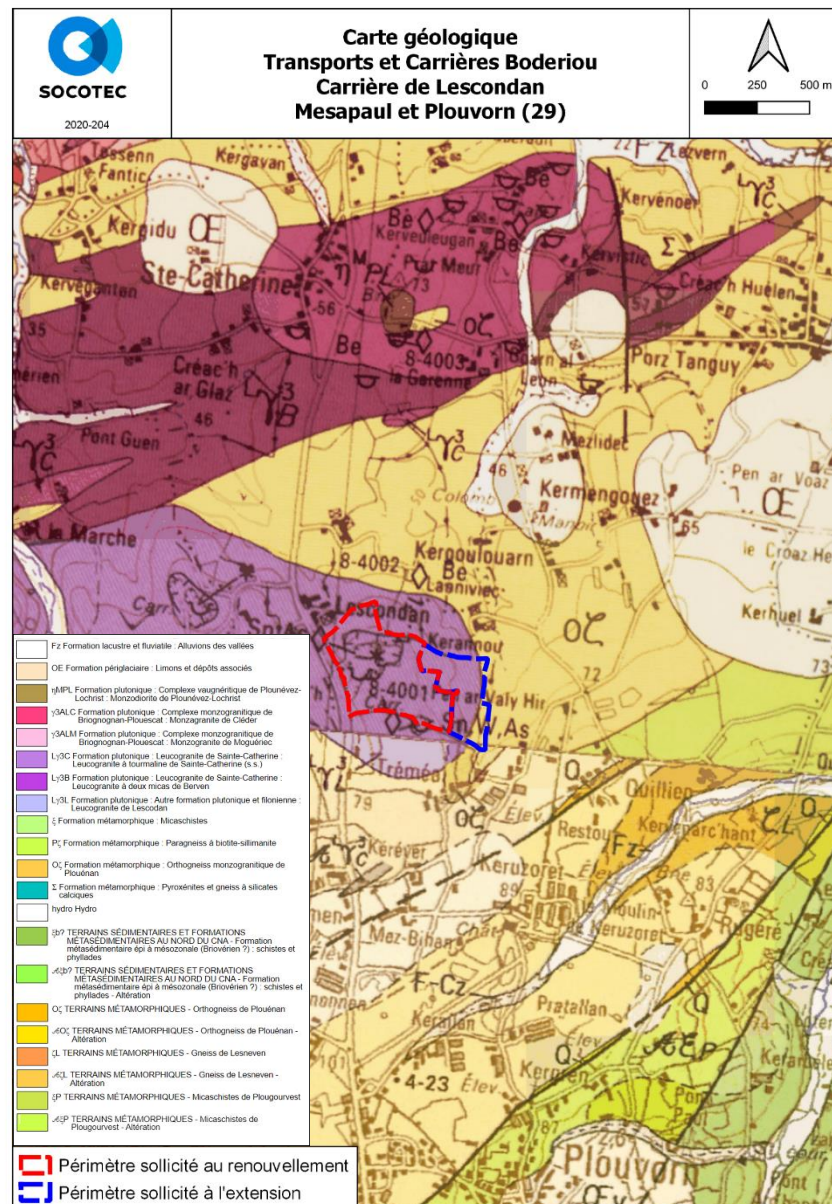
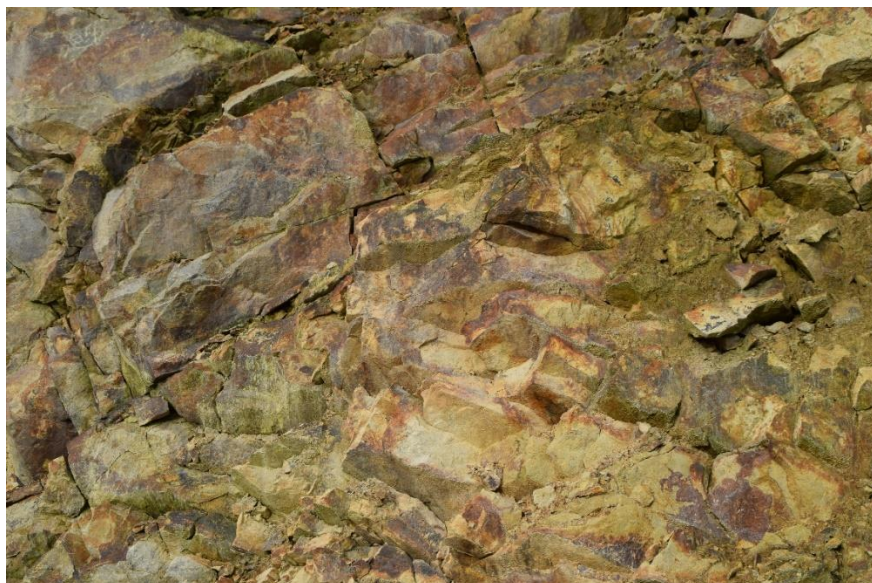


CADRE DU PROJET

CONTEXTE GEOLOGIQUE

La carrière de Lescondan se trouve sur la formation géologique plutonique des Leucogranites de Sainte-Catherine.

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Lescondan entrainera sur les 30 années sollicitées l'extraction d'environ 9 000 000 tonnes de matériaux (granite).



LE SITE ACTUEL

L'état actuel de la carrière de Lescondan est décrit comme suit :

- près de l'entrée, à l'Ouest, se trouvent un pont bascule, des bureaux, les installations de traitement des matériaux, et les zones de stockage de matériaux commercialisables.
- l'excavation actuelle va des installations à l'Ouest aux limites de propriété à l'Est, le carreau d'extraction atteignant actuellement la cote 41 m NGF,
- les parties Nord et Est du périmètre autorisé du site ont déjà été exploitées et remis en état. La société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU utilise cette zone en plateforme de stockage (4 ha),
- des merlons végétalisés délimitent la carrière de Lescondan.



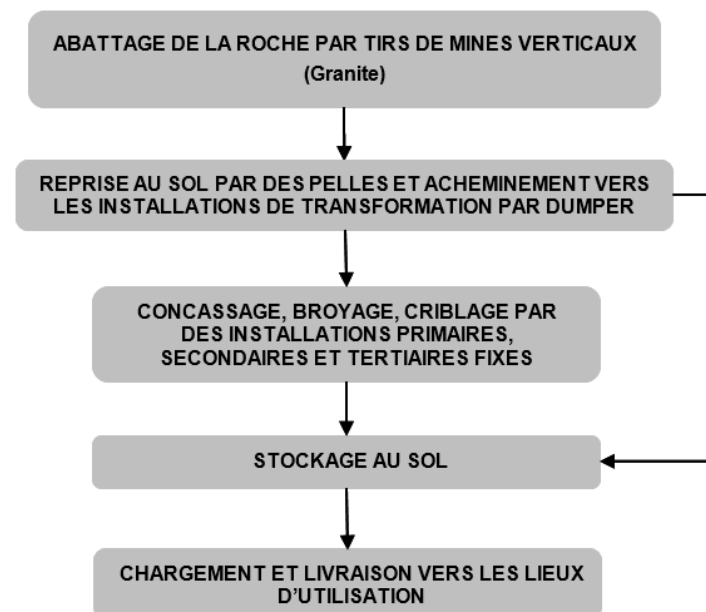
MODALITES D'EXPLOITATION

PRINCIPE D'EXPLOITATION

➤ DEROULEMENT DES ACTIVITES

Le déroulement des activités sur la carrière de Lescondan est le suivant :

- **extraction** des matériaux par paliers de 15 mètres de hauteur maximum, incluant :
 - foration depuis le sommet du front à abattre,
 - abattage de la roche par tirs de mines verticales,
 - reprise des matériaux abattus en pied de front et acheminés jusqu'aux installations de traitement des matériaux positionnées dans le secteur Nord-Ouest du site, ou enlèvement sans traitement,
- **traitement des matériaux** par concassage-broyage-criblage puis stockage au sol par classe granulométrique,
- **chargement des camions d'enlèvement** par chargeuse pour acheminement vers les lieux d'utilisation.



➤ USAGE DES MATERIAUX PRODUITS

Les matériaux bruts ou concassés sont utilisés sur le marché des chantiers locaux dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. La production couvre actuellement une aire de chalandise qui comprend principalement le Nord Finistère pour les travaux publics (Saint Pol de Léon – Landivisiau – Roscoff – Morlaix).

➤ HORAIRES DES ACTIVITES

Comme stipulé dans l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2009, l'ouverture administrative, les activités extractives, ainsi que les livraisons et expéditions auront lieu de 8h à 18h du lundi au vendredi, hors jours fériés. De manière exceptionnelle (pas plus de 10 fois par an), l'activité pourra se poursuivre le samedi pendant la même plage horaire.

MODALITES D'EXPLOITATION

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

➤ LOCALISATION DES L'INSTALLATIONS

Les installations fixes de traitement primaire, secondaire, et tertiaire des matériaux se situent à l'Ouest du site, à proximité de l'entrée, des bureaux et zones de stockage.

En phase 3 (10-15 ans), l'installation primaire sera déplacée en pied de front Ouest, à une côte de 39 m NGF.

➤ PUISSANCES INSTALLEES

La puissance totale installée est actualisée à 1000 kW (contre 820 kW actuellement autorisé) afin de prendre en compte l'évolution des matériels de l'installation depuis l'Arrêté Préfectoral du 25 novembre 2009 et l'installation fixe secondaire.



MODALITES D'EXPLOITATION

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Raison sociale :	S.A.S TRANSPORT ET CARRIERES BODERIOU		
Adresse du siège et du site :	Lieu-dit « Lescondan » 29 420 Plouvorn		
Coordonnées :	Tél : 02 98 61 30 23		
N° immatriculation :	Siret : 323 838 326 000 29		
Personne suivant la demande :	Benôit SICOT – Responsable foncier		
Signataire de la demande :	Mathieu SIMON – Directeur des carrières LAGADEC		
LOCALISATION			
Département :	Finistère (29)		
Communes :	Plouvorn et Mespaul		
Nom du site :	Carrière de Lescondan		
Coordonnées du site (Lambert 93) :	X = 180,57 à 181,35 km	Y = 6856,44 à 6857,13 km	Z = 41 à 80 m NGF
Nature du gisement :	Roches massives (granite)		

RÉGIME ICPE		NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	
		<i>Autorisation actuelle</i>	<i>Futur sollicité</i>
Rubriques ICPE :	Régime de l'autorisation :	2510-1 : Exploitation de carrières	Durée sollicitée : 30 ans (jusqu'au 25 novembre 2039)
	Régime de l'enregistrement :	2515-1 : Installation de traitement de matériaux 2517-1 : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux	Surface totale du site : 20 ha 17 a 18 ca
	Régime de la déclaration :	1435 : Station-service	Puissance des installations de traitement : 820 kW
Arrêtés Préfectoraux en vigueur :	Arrêté Préfectoral d'autorisation du 25 novembre 2009 Arrêté Préfectoral complémentaire du 12 mars 2019	Nature du traitement : concassage-broyage-criblage	
		Nombre et hauteurs des fronts :	4 fronts de 15 m
		Cote minimale d'extraction :	24 m NGF
		Production moyenne annuelle du site :	220 000 t/an
		Production maximale annuelle du site :	250 000 t/an
		Apport de matériaux inertes :	30 000 t/an
			5 fronts de 15 m
			9 m NGF
			250 000 t/an
			300 000 t/an
			60 000 t/an
SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE			
Occupation des sols :	Terrains occupés par l'excavation actuelle à l'Ouest et des cultures et prairies à l'Est.		
Eau :	Carrière localisée sur le versant Ouest d'un cours d'eau affluent de l'Horn.		
Milieu naturel :	Site Natura 2000 le plus proche : « Baie de Morlaix » à 7,7 km à l'Est		
Paysage :	La carrière de Lescondan est actuellement bien intégrée dans le paysage local du fait d'écrans arborés denses. Ce constat restera inchangé dans le cadre de la poursuite et l'extension de l'exploitation du site notamment de par le maintien des écrans végétaux existants voire de leur renforcement.		
Natura 2000 :	Site Natura 2000 le plus proche à environ 6,5 km au Nord-Est de la carrière de Lescondan.		
RAISONS DU CHOIX DU PROJET			
Volonté d'étendre l'autorisation d'exploiter le gisement pour répondre aux besoins du secteur.			
Besoin important de zones de stockage en raison d'une forte activité du secteur de la construction.			
Difficultés à exploiter le carreau en profondeur, lobe Nord et Est en état.			
Compatibilité avec les futurs PLUi de Landivisiau et du Haut Léon.			
Maîtrise foncière des terrains.			
Carrière bien intégrée dans le paysage. Le renouvellement et l'extension éviteront d'ouvrir un autre site pouvant impacter le paysage.			

MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS

➤ PRINCIPAUX CHIFFRES DU PHASAGE

Compte tenu des réserves estimées et de la production sollicitée, la présente demande est formulée sur l'ensemble du périmètre pour une durée de **30 ans** (incluant la remise en état).

Le phasage d'exploitation prévisionnel a été établi par la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU :

- afin de permettre à la société de disposer sur toute la période sollicitée (30 années) d'une quantité et d'une répartition qualitative de matériaux en cohérence avec les besoins de ses clients (adéquation ressource / besoins),
- sur la base d'une activité maximale soit une production de matériaux de 300 000 t/an et le remblaiement par des matériaux inertes extérieurs non recyclables à hauteur de 30 000 t/an au maximum,
- par période quinquennale pour des raisons de cohérence avec le calcul du montant des garanties financières.

Ainsi, les volumes / tonnages mis en jeu au cours des 6 phases quinquennales sont les suivants :

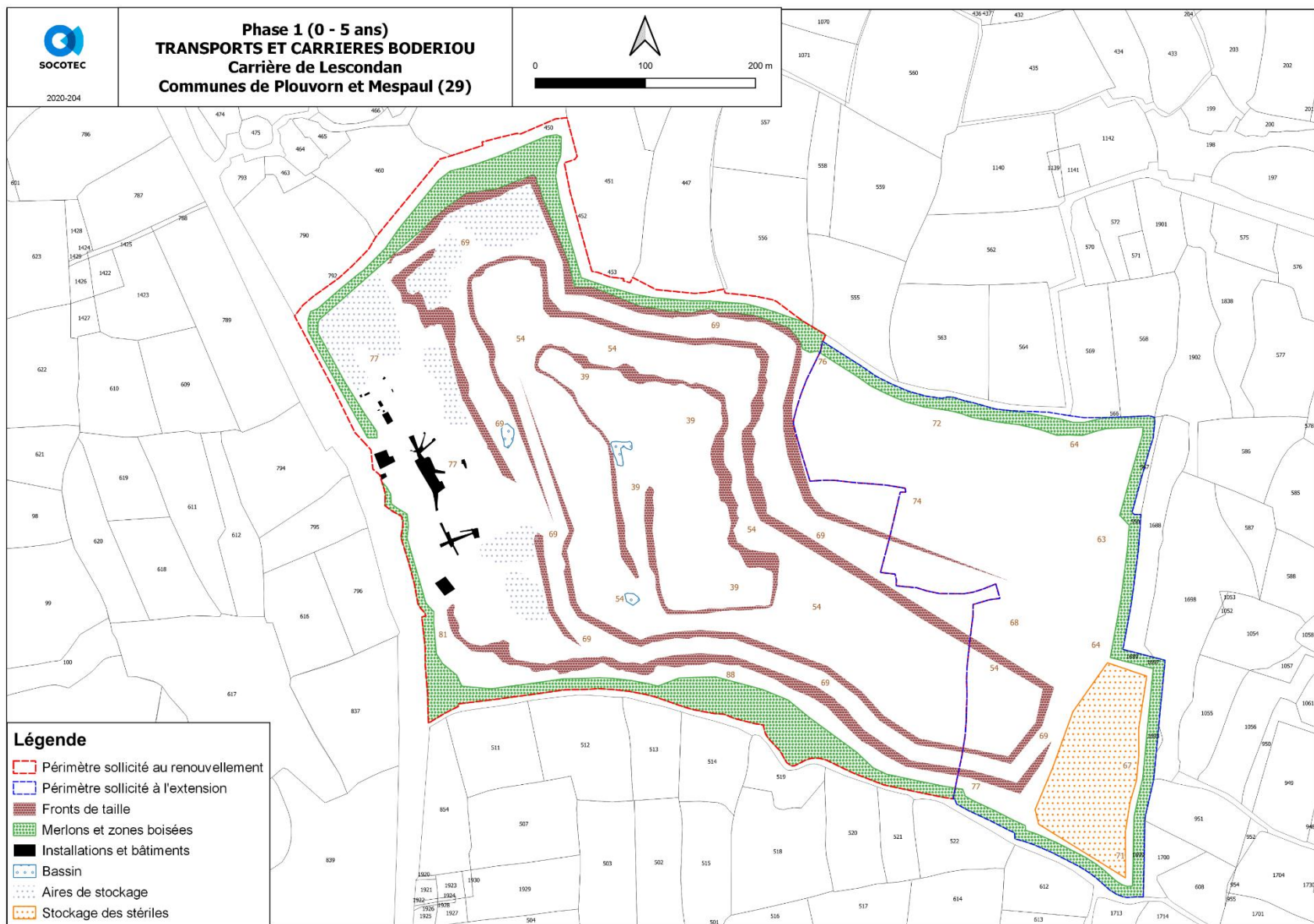
Phase	Phase 1 (0-5 ans)	Phase 2 (5-10 ans)	Phase 3 (10-15 ans)	Phase 4 (15-20 ans)	Phase 5 (20-25 ans)	Phase 6 (25-30 ans)	TOTAL (sur 30 ans)
Extractions (t)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	9 000 000
Accueil matériaux inertes (m³)	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	900 000

Les plans du phasage d'exploitation prévisionnel établi sont présentés ci-après.

MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS

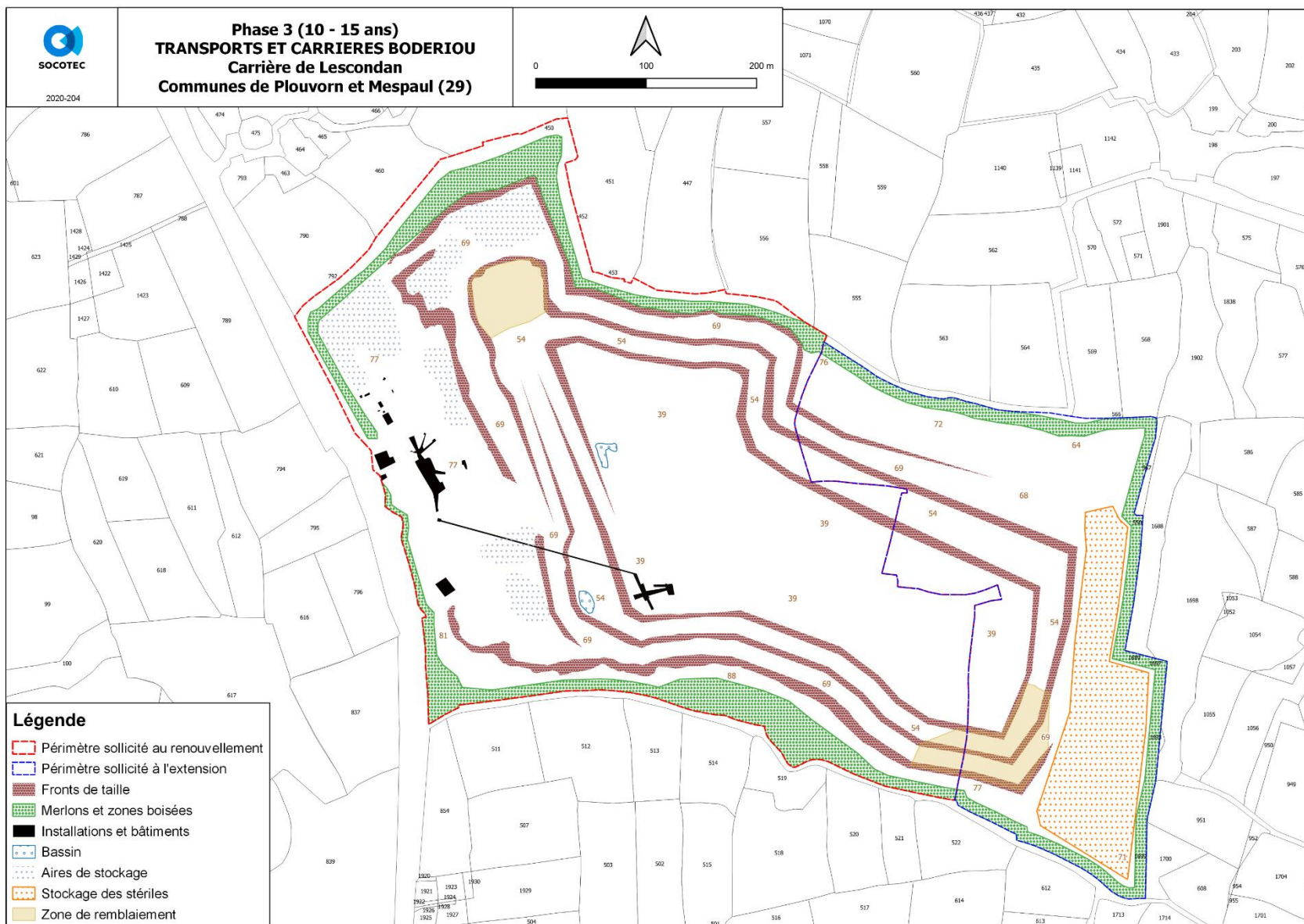
➤ PHASE 1



MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS

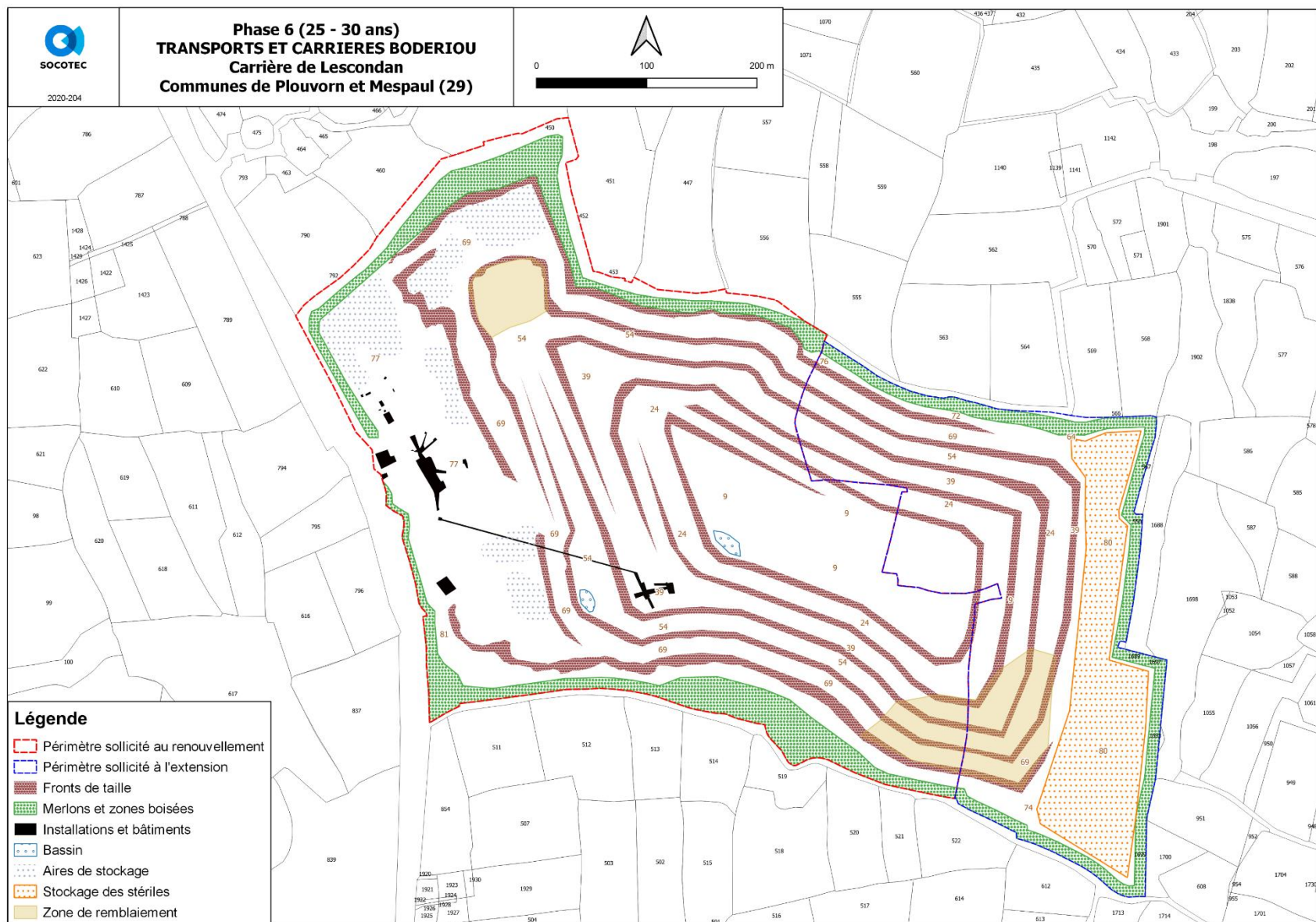
➤ PHASE 3



MODALITES D'EXPLOITATION

PHASAGE DES EXTRACTIONS

➤ PHASE 6



RAISONS DU CHOIX DU PROJET

➤ RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DU GISEMENT

Le gisement de granite de la surface autorisée ayant été surestimé, il a été majoritairement consommé, laissant moins de 10 ans de gisement restant. De plus, la demande de renouvellement est avancée en raison de la configuration du carreau en étau au Nord et à l'Est du site actuel.

La demande de renouvellement du gisement et de création d'un palier supplémentaire de 15 m vise à pérenniser les activités du site et à répondre aux besoins des marchés locaux du BTP principalement. Le renouvellement de la carrière permettra par ailleurs d'extraire du granite gris dont la qualité permet l'utilisation dans des bétons haute performance, ainsi que du granite jaune servant au décoratif (aménagements paysagers).

L'extension de 8,6 ha et l'abaissement de la côte d'extraction à 9 m NGF permettront ainsi de renouveler le gisement à commercialiser, et de proposer une plus large palette de matériaux de qualité. La production moyenne sera par ailleurs augmentée de 220 000 t/an à 250 000 t/an, et la production maximale de 250 000 t/an à 300 000 t/an.

Aussi, afin de suivre les améliorations techniques des installations de traitement des matériaux, une légère augmentation de leur capacité de puissance maximale (de 820 kW à 1000 kW) est souhaitée. En effet, il est potentiellement prévu de remplacer l'installation primaire de traitement des matériaux en phase 3, et de nouveaux convoyeurs seront installés afin de réduire le roulage des engins lors de l'installation du concasseur en fond de fouille. En La réglementation ICPE ayant été modifiée par l'arrêté du 26 novembre 2012 concernant ce type d'installation (rubrique 2715-1), le classement pour cette rubrique passera ainsi de l'Autorisation à l'Enregistrement.

De plus, l'installation stockera ses produits à commercialiser sur une surface maximale de 25 000 m² et sera ainsi concernée par le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2517.

➤ CONTEXTE FAVORABLE DU PROJET

La carrière de Lescondan est localisée dans un contexte favorable qui justifie le renouvellement du droit d'exploiter sollicité par la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU :

- site localisé en dehors de tout zonage de protection (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope...) ou d'inventaire (ZNIEFF...) du milieu naturel,
- site bien intégré dans le paysage du fait de la présence de merlons paysagers sur toute la limite du site,
- secteur rural à hameaux isolés.

RAISONS DU CHOIX DU PROJET

➤ SATISFAIRE LES BESOINS EN MATERIAUX DE LA FILIERE

La consommation française en granulats est estimée en moyenne à 7 t/an/habitant. La population de la communauté de communes de Landivisiau où se trouve la commune de Plouvorn est de 33 097 habitants, et celle de la communauté des communes de Haut-Léon Communauté où se trouve Mespaul s'élève à 31 760 (données 2019). Les besoins en granulats sur les deux communautés de communes sont donc d'environ 450 000 t/an.

Le granite présentant une grande résistance, dureté, et inaltérabilité aux intempéries, il joue un rôle important dans le domaine du BTP, notamment pour la construction de routes et les aménagements intérieurs. Les matériaux produits sur la carrière de Lescondan sont en effet utilisés pour la confection de béton prêt à l'emploi, pour la construction ou la rénovation de routes (enrobés, couche de forme...), et pour l'enrochement (digue par exemple). Les sables et gravillons jaunes sont quant à eux utilisés principalement dans les aménagements paysagers et urbains.

Le renouvellement et l'extension de la carrière permettront l'approvisionnement du marché local du BTP en matériaux de qualité, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. Les produits sont en effet vendus principalement à destination des chantiers des secteurs de Landivisiau, de Roscoff, de Saint Pol de Léon et de Morlaix.

➤ SATISFAIRE LES BESOINS EN CAPACITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX INERTES

Le secteur de la construction étant un secteur dynamique, et les travaux de déconstruction et de travaux publics générant de nombreux déchets inertes non valorisables, il existe des besoins en capacité de stockage des déchets inertes dans le Finistère.

La carrière de Lescondan pourra répondre partiellement à ces besoins, en réceptionnant jusqu'à 60 000 t/an de déchets inertes, dont 30 000 t/an qui seront recyclés et 30 000 t/an qui seront utilisés pour le remblaiement de sa partie Sud-Est et Nord-Ouest.

➤ COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune de Plouvorn a été révisé et adopté le 20 janvier 2020. Les parcelles de la carrière de Lescondan sollicitées au renouvellement sont classées « NC », correspondant à un secteur à vocation d'activités extractives sur le règlement d'urbanisme de Plouvorn. En revanche, les parcelles sollicitées à l'extension sont pour l'instant classées « A » (activités agricoles) sur le même document. Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration pour la communauté des communes de Landivisiau et modifiera l'attribution des parcelles aujourd'hui classées « A » en parcelles « NC ». La publication du PLUi n'étant pas prévue avant l'instruction du présent dossier d'Autorisation, la communauté des communes s'est engagée au préalable auprès de la société TRANSPORTS ET CARRIERES BODERIOU à procéder au changement par le document joint en annexe de la Description du Projet.

La commune de Mespaul est concernée par une carte communale indiquant les parcelles au Nord du site (sollicitées au renouvellement) comme non constructibles. La carte communale de Mespaul est ainsi compatible avec les activités de la carrière. Le PLUi-H de la communauté des communes du Haut-Léon est en cours d'élaboration. Il classera les parcelles dans un zonage compatible avec l'activité de la carrière.